



25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60

Direction Cohésion territoriale et appui  
aux communes - Habitat / logement

N° 2024 - D - 167

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SOUTIEN AU PARC PUBLIC : PARTICIPATION  
FINANCIERE A LOGÉLIA POUR LA  
RÉHABILITATION DE 31 LOGEMENTS  
LOCATIFS PUBLICS, OPERATION « RÉSIDENCE  
VICTOR HUGO - LES ÉCASSEAUX » SUR LA  
COMMUNE DE L'ISLE D'ESPAGNAC :  
AVENANT N°1**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération n°421 du conseil communautaire du 11 décembre 2018, approuvant le règlement d'intervention Habitat de GrandAngoulême,

Vu, la délibération n°304 du conseil communautaire du 15 octobre 2019, approuvant la participation financière à Logélia pour la réhabilitation de 31 logements locatifs publics, opération « Résidence Victor Hugo - Les Écasseaux » sur la commune de l'Isle d'Espagnac,

Vu, la convention entre GrandAngoulême, la commune de l'Isle d'Espagnac et Logélia signée le 23 octobre 2020,

Vu, la délibération n°169 du conseil communautaire du 8 juillet 2021 adoptant le Programme Local de l'Habitat 2020-2025,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attribution au Président,

Vu, l'arrêté n°94 du 23 mars 2022 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Hassane ZIAT en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Vu, la délibération n°236 du conseil communautaire du 8 décembre 2022 approuvant la modification du règlement général d'intervention habitat du Programme Local de l'Habitat 2020-2025,

Considérant que le chantier test, pour deux logements, terminé en mars 2024 a mis en évidence la complexité technique des travaux au regard des façades en acier des bâtiments entraînant des coûts supplémentaires ;

Considérant que ce projet a été déposé par Logélia dans le cadre de l'appel à projet 2024 en soutien au parc social afin de bénéficier d'un montant de subvention revalorisé conformément au nouveau règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 passant à 4 000 € contre 1 000 € dans celui du précédent PLH.

Considérant l'avis favorable du groupe de travail élus du 11 avril 2024.

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est modifié la délibération n°304 du 15 octobre 2019 afin d'annuler la participation de GrandAngoulême à Logélia d'un montant de 31 000 €. Les autres participations de l'appel à projets 2019-2020 restent inchangées.

**Article 2** – Est approuvé l'avenant n°1 à la convention passée entre GrandAngoulême, l'Isle d'Espagnac et Logélia pour la réhabilitation de 31 logements locatifs publics, opération « Résidence Victor Hugo - Les Écasseaux » sur la commune de l'Isle d'Espagnac.

**Article 3** – L'avenant n°1 prévoit que la participation initiale de GrandAngoulême de 31 000 € (1 000 €/logt) soit revue à la hausse pour un montant de 124 000 € (4 000 €/logt).

**Article 4** - La dépense est inscrite au budget principal – antenne 10302 – chapitre 204 – article 2041582 – fonction 555 – opération 10202102 – AP n°69.

**Article 5** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 31 MAI 2024

Pour le Président,

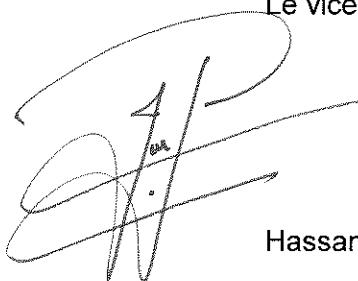
Le vice-président,

Reçu en Préfecture

le : 31 MAI 2024

Affiché ou notifié

le : 31 MAI 2024



Hassane ZIAT